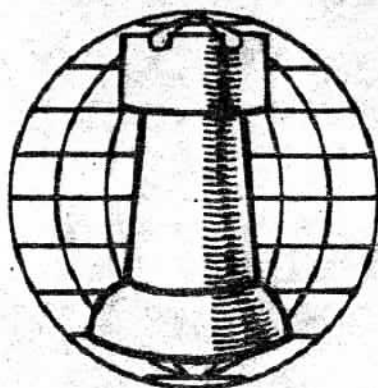


# BULLETIN D'INFORMATION

DE LA COMMISSION INTERNATIONALE  
POUR LES  
COMPOSITIONS ÉCHIQUÉENNES

BUDAPEST, 1956



HORVÁTH JÁNOS

SAKKÖNYV 150.

BULLETIN D'INFORMATION

de la première conférence de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes, qui a eu lieu du 15. au 17. mai 1956 à Budapest.

Le congrès annuel 1954 de la Fédération Internationale des Échecs avait créé une commission, ayant pour but de relier les organisations de problèmes des différents pays à la F.I.D.E., et d'assurer par ce fait le développement institutionnel de la composition des problèmes et des études.

La F.I.D.E. avait chargé le prof. J.R. Neukomm /Hongrie/ de remplir les fonctions du président de la commission.

Vice-présidents: A. Kasantseff /Union Soviétique/, C.S. Kipping /Grande Bretagne/ et N. Petrovic /Yougoslavie/. Secrétaire: A. Nagler /Suisse/. Membres: dr. H.W. Dünhaupt /Allemagne Occidentale/, V.L. Eaton /États Unis/, A. Ellermann /Argentine/, dr. P. Feenstra Kuiper /Hollande/, G. Léon Martin /France/ et V. Pachman /Tchécoslovaquie/. Le président avait adressé aux membres de la commission des projets concernant le règlement des concours internationaux de composition et du championnat mondial individuel de la composition; les mêmes furent envoyés à titre d'information et afin de donner leur avis à de nombreux rédacteurs et compositeurs.

Après avoir travaillé les réponses parvenues, le président avait invité les membres de la commission pour la période du 15. au 17. mai à Budapest, avec la remarque qu'ils prendront part aux conférences comme hôtes de la Fédération des Échecs Hongroise. Avant la conférence le président avait obtenu l'information, que le représentant de l'Allemagne Occidentale, le dr. H.W. Dünhaupt avait démissionné de sa fonction et M. G.W.

Jensch fut désigné son successeur par la Fédération des Échecs de l'Allemagne. Parmi les membres de la commission c'étaient MM. le prof. J.R. Neukomm /Hongrie/ président, A.Kasantseff /Union Soviétique/ et N.Petrovic /Yougoslavie/ vice-présidents, et V.Pashman /Tchécoslovaquie/, qui avaient participé à la conférence. M. G.W.Jensch ne pouvait pas venir à cause de l'ajournement du délai fixé précédemment au mois d'avril; mais il poursuit un pourparler entretemps avec l'ingénieur N.Petrovic concernant le sujet de la conférence, et chargea ce dernier de sa représentation. M. G.Léon Martin n'entrepris pas les peines du long voyage à cause de son âge élevé et pria par correspondance le prof. Neukomm de le représenter dans la commission. M. A.Ellermann démissionna de même à cause du long voyage et de son âge élevé. M. V.L.Eaton ne réussit non plus de réaliser son voyage, car la Fédération des Échecs des États Unis n'avait pas été à même de contribuer à ses frais de voyage par avion. M. le dr. P.Feenstra Kuiper excusa son absence se référant à son occupation de professeur. M. C.S.Kipping fut désigné par le congrès de la F.I.D.E. comme un des vice-présidents de la commission, étant donné qu'il est président depuis plus de trente ans du "Conseil International de Problèmes" /International Problem Board/, unique organisation de problèmes jusqu'à nos jours; il déclara par correspondance qu'il n'avait aucune objection à la création d'une telle commission et qu'il est d'accord à ce que la F.I.D.E. organise des concours; mais il souhaite que le "I.P.B." remplisse dans l'avenir les mêmes fonctions que jusqu'à présent. Il n'est pas à même d'accepter l'invitation à cause de raisons sanitaires et autres.

La commission ouvrit son entretien le matin du 15.mai, dans le Grand Hotel de l'Île Ste Marguerite. M. A.Gouliaseff /Union Soviétique/, ensuite MM. le dr. L.Lindner et le dr.G.Páros participaient comme observateurs convives. La fonction de l'interprète fut remplie par M. V.Polievktov.

Le prof. J.R.Neukomm complimenta les hôtes dans son dis-

cours inaugural, disant entre autre:

Il est regrettable que les membres ultérieurs du comité n'ont pas été à même de se présenter à cause de différentes raisons. La France et l'Allemagne sont représentées par un mandataire substitut. Des consentements et de différentes propositions sont parvenues de la part de la Suisse, des États Unis et de plusieurs pays non membres du comité. Un matériel abondant est donc à notre disposition comme base de nos discussions.

J'accomplis mon devoir agréable en exprimant mes sincères remerciements, ainsi qu'au nom des participants de la conférence à la Fédération Hongroise des Échecs dont l'aide a rendu possible de réaliser cette rencontre.

Un point spécialement pénible pour moi est le problème qui a été soulevé concernant l'"International Problem Board" et le point de vue de son président, M. C.S.Kipping, qui envisage en effet notre activité différemment. L'éclaircissement de cette question doit constituer un devoir principal de notre conférence.

Dans mon article paru dans le numéro du premier trimestre 1956 de la "Revue F.I.D.E." /Visées du comité permanent pour les problèmes et études de la F.I.D.E./ j'ai eu l'occasion de tracer le but de notre organisation désirée et je n'ai pas l'intention de répéter maintenant ces idées. J'ai été sincèrement convaincu et j'en suis toujours ainsi, que tout début est difficile; mais nos visées sont réalisables par l'aide de patience et de fermeté optimiste.

M. A.Kasantseff, vice-président félicita également le comité. Il accentua que la composition échiquéenne soit un lien entre tous les peuples, ce qui pourrait faciliter le rapprochement des pays. Il existe une organisation internationale des problémistes, le "I.P.B.", mais les compositeurs des études ne se réunissent jusqu'ici en aucun organe international.

L'affiliation à la F.I.D.E. exprime en outre la relation avec le jeu d'échecs pratiques, mais ceci ne signifie du tout la mise hors la loi des échecs féeriques. De même optimiste comme le président Neukomm, le vice-président Kasantseff espère que le travail de la commission sera méritoire.

V.Pachman salua les participants de la part des compositeurs tchécoslovaques. Il cita que ces derniers - ayant une direction nationale typique - vivaient jusqu'à nos jours dans une "isolation splendide". Ils sont à même d'établir des relations avec toutes les nations et toutes les directions, sans abandonner leur direction nationale. L'organisation internationale pourra conduire leurs membres en réglant les questions de la composition échiquéenne, sans s'ingérer dans les affaires intérieures des différentes organisations nationales. Toutes les organisations de problèmes seront à même de collaborer dans les cadres du nouvel organe international.

Le vice-président N.Petrovic complimenta de même la conférence.

Le président J.R.Neukomm exposa ensuite le projet d'ordre du jour, qui fut accepté comme suit:

- 1./ Règlement de fonction de la commission; relations avec le I.P.B.
- 2./ Questions de la presse et de l'édition de livres.
- 3./ Règlement des concours internationaux de composition.
- 4./ Complètement de la Commission.
- 5./ Arbitres internationaux.
- 6./ Championnat mondial de la composition.
- 7./ Concours internationaux de la F.I.D.E.
- 8./ Projet de travail de la commission.

La commission traita ensuite dans l'ordre de rang ci-dessus les questions soulevées et prit les décisions suivantes:

Décisions prises à la première session de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes. /15 au 17 mai/

1./ La présidence de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes de la F.I.D.E. cherche à réaliser une rencontre personnelle avec M. C.S.Kipping, président du Conseil International de Problèmes /International Problem Board/ afin de s'entretenir sur le lien des deux organisations. A l'occasion de cette rencontre la présidence de la C.I.C.E. offre à organiser en Grande Bretagne une session exceptionnelle précédant la session ordinaire de l'année prochaine.

2./ La Commission accepte les "statuts de fonction" /Voir pages 9,10 et 11. Règlement No. I./

3./ La Commission juge nécessaire que la section de problèmes de la "Revue F.I.D.E." obtienne une directive conforme aux visées de la Commission. Pour ce but elle propose à M. F. Rogard, président de la F.I.D.E. et au grand maître L.Pachman, rédacteur en chef de la "Revue F.I.D.E." de charger M. V.Pachman, membre du C.I.C.E. de la rédaction de la rubrique mentionnée.

4./ La Commission autorise l'ingénieur N.Petrovic, vice-président de la Commission que le périodique intitulé "Problem" paraissant sous sa rédaction, soit dans l'avenir l'organe officiel de la C.I.C.E.

5./ La Commission facilite l'édition de livres sur la composition en langue notoire de sorte qu'elle assure les fonds nécessaires pour la publication en rassemblant des souscriptions à l'avance.

6./ Étant donné que M. A.Ellermann, membre de la Commission déclara ne pas pouvoir prendre part directement dans le travail pratique de la C.I.C.E. à cause de son âge élevé, la Commission propose que la F.I.D.E. désigne le représentant de la Suède au lieu de l'Argentine dans la Commission.

7./ La Commission accepte le "Règlement des concours internationaux de composition" /Voir pages 11-14. Règlement No.II./

8./ La Commission propose que la F.I.D.E. décerne le titre d'arbitre international aux experts suivants:

Argentine: A.Ellermann /deux coups/  
 Brésil: G.Martin /deux coups, trois coups, féériques/  
 J.B. Santiago /mats aidés/  
 Bulgarie: V.Ranguelov /trois coups, quatre coups/  
 Danemark: V.Jørgensen /deux coups, trois coups/  
 K.A.K. Larsen /deux, trois, quatre coups  
 mats inverses/  
 G.Lauritzen /deux, trois, quatre coups,  
 mats aidés/  
 P.Rasch-Nielsen /deux, trois, quatre coups,  
 mats aidés/  
 V.Roepke /féériques/  
 États Unis: J.Buchwald /deux, trois coups, mats inverses/  
 V.L. Eaton /deux, trois coups, mats inverses/  
 E.M. Hassberg /deux, trois coups, mats inv./  
 N. Gábor /mats aidés/  
 E. Holladay /deux, trois coups, mats aidés,  
 mats inverses, féérique/  
 Hongrie: R.Darvas /mats aidés/  
 F.Fleck /deux, trois, quatre coups/  
 G.Páros /deux coups, mats aidés, féérique/  
 L.Lindner /deux, trois, quatre coups, études,  
 mats aidés/  
 Ö.Nagy /trois coups, quatre coups/  
 J.R.Neukomm /deux coups, mats aidés, féériques/  
 L.Schör /trois coups, quatre coups/  
 Z.Zilahy /deux coups, mats aidés/  
 Italie: A. Chicco /deux coups, trois coups/  
 O. Stocchi /deux coups/  
 Pologne: T.Czarnecki /deux coups; trois coups/  
 S.Limbach /mats inverses/  
 M. Wrobel /deux, trois, quatre coups/  
 Roumanie: P.Faragó /études/  
 L.Lówanton /féériques/  
 P.Leibovici /mats aidés, mats inverses,  
 féériques/  
 Suède: A.Akerblom /trois coups, quatre coups/  
 A. Hildebrand /études/  
 H. Hultberg /deux coups, trois coups, et  
 plusieurs coups, mats aidés,  
 féériques/  
 G. Jönsson /deux coups/  
 J. Knöppel /deux coups, trois coups et plu-  
 sieurs, mats aidés, féériques/

Suède:

B.Larsson /trois coups, quatre coups et plu-  
 sieurs, féériques/  
 F.Lindgren /trois, quatre coups et plusieurs/  
 H.Ternblad /deux coups, mats aidés, féériques/  
 A. Werle /études/

Tchécoslovaquie:

F. Dadrle /études/  
 J. Fritz /études/  
 M. Havel /trois, quatre coups et plusieurs/  
 F.Hladik /trois, quatre coups et plusieurs/  
 L.Lacny /deux coups/  
 A.Mandler /trois, quatre coups, études/  
 V.Pachman /trois, quatre coups et plusieurs/  
 A. Pituk /deux coups/  
 L.Prokes /études/  
 F.J.Prokop /études/  
 J. Wenda /trois coups, quatre coups/

Union Soviétique:

J.Averbach /études/  
 M.Botvinnik /études/  
 V.Bron /deux, trois, quatre coups et plu-  
 sieurs, études/  
 V. Chiff /deux, trois, quatre coups et plu-  
 sieurs/  
 E.Dembrovskis /deux, trois, quatre coups et  
 plusieurs/  
 T.Gorgieff /études/  
 A. Goulineff /deux, trois, quatre coups et  
 plusieurs, études/  
 A.Gourvitch /études/  
 A.Herbstman /études/  
 G.Kasparian /études/  
 A.Kasantseff /études/  
 R. Kofman /deux, trois, quatre coups et plu-  
 sieurs, études/  
 V.korolkoff /études/  
 L.Lochinsky /deux, trois, quatre coups et plu-  
 sieurs, études/  
 E.Gumnoff /deux, trois, quatre coups et plu-  
 sieurs, études/  
 E. Rouklis /deux, trois, quatre coups et  
 plusieurs/  
 L.Sagorouiko /deux, trois, quatre coups et  
 plusieurs/  
 B.Sakaroff /études/  
 A.Tchékover /études/  
 Yougoslavie: V. Bartolovic /trois, quatre coups et plu-  
 sieurs/  
 M.Petrovic /trois, quatre coups et plusieurs,  
 mats aidés, féériques/



9./ La Commission s'adresse aux organisations de problèmes de tous les pays n'ayant pas encore proposé d'arbitres internationaux, de bien vouloir parvenir leurs propositions d'urgence au président, afin d'exposition au congrès annuel de la F.I.D.E.

10./ La Commission accepte le "Règlement du championnat mondial individuel de la composition". /Voir règlement No. III, pages 14 à 20./

11./ La Commission propose que le nombre des zones soit fixé à l'occasion de l'organisation du premier championnat mondial comme suit:

- a./ Études: deux zones.
- b./ Mats en deux coups: six zones.
- c./ Mats en trois coups: quatre zones.
- d./ Mats en quatre coups et plusieurs: trois zones.
- e./ Mats aidés: quatre zones.
- f./ Féériques: quatre zones.

12./ La Commission propose à la F.I.D.E. d'organiser les concours suivants:

- a./ Études. Arbitre: M. A. Herbstman /A. Gourvitch/
- b./ Deux coups. Arbitre: M. V. L. Seton /A. Chicco/
- c./ Trois coups. Arbitre: M. M. Wrobel /K. A. K. Larsen/
- d./ Quatre coups et plusieurs. Arbitre: M. H. Hultberg /F. Lindgren/
- e./ Mats aidés en deux coups. Arbitre: M. L. Lindner
- f./ Problèmes féériques. Arbitre: M. E. Larsson /J. Knöppel/

Directeur du concours: M. V. Pachman. Délai d'envoi des problèmes: 31. mars 1957. Prix de médailles et de diplômes. La Commission s'adresse au rédacteur en chef de la "Revue F.I.D.E." de bien vouloir se charger de la publication de l'ouverture des concours et des rapports des juges - pourvu qu'il obtienne l'autorisation du président de la F.I.D.E.

13./ La Commission précise pour sa session de l'année prochaine le projet de travail comme suit:

- a./ Élaboration du code de la composition.
- b./ Complètement du règlement des concours internationaux d'après les réponses parvenues aux questions posées.
- c./ Élaboration de règlement de concours ultérieurs, /Concours internationaux par équipes, concours de solution, etc./
- d./ Réglementation de la question des titres internationaux qualificatifs.
- e./ Désignation d'arbitres internationaux ultérieurs.
- f./ Fixation de la structure zonale du premier championnat mondial.
- g./ Dénomination des directeurs et des arbitres des concours zonaux.
- h./ Proposition concernant l'organisation des concours de la F.I.D.E.
- j./ Proposition à la désignation des nouveaux membres de la C.I.C.E.

14./ Le président de la Commission réfère des décisions et des propositions de la session présente au congrès de la F.I.D.E., qui aura lieu cette année-ci à Moscou.

Les règlements élaborés et acceptés par la Commission sont les suivants:

I.

Statuts de fonction de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes de la F.I.D.E.

1. §. Dénomination de la Commission.

Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes de la Fédération Internationale des Échecs. /C.I.C.E./

2. §. Membres de la Commission.

Les onze états prenant part à la Commission sont nommés par la F.I.D.E., d'après la proposition de la Commission. Les représentants des différents pays seront nommés par leur fédération de problèmes. La personne du président et des trois vice-présidents est constante; or au moins trois sur les mem-

bres seront échangés annuellement.

Le président et les trois vice-président seront nommés par la F.I.D.E., d'après la proposition de la Commission. Afin de remplir les fonctions du secrétaire administratif et du notaire, le président de lors choisit deux personnes de son domicile. Ces dernières sont présentes aux sessions de la Commission, mais sans droit de vote.

### 3. §. Visées de la Commission.

La Commission a pour but d'unir les compositeurs et les solutionnistes, en générale tous les amis des problèmes et des études et de développer ainsi la culture universelle d'échecs. Ses devoirs principaux sont les suivants:

- a./ Elaboration des règles de la composition. /Code/
- b./ Elaboration du règlement des concours de composition et de solution.
- c./ Organisation de concours de composition et de solution.
- d./ Elaboration des principes et des méthodes de l'arbitrage des concours.
- e./ Fondation d'une corporation d'arbitres; nomination des arbitres internationaux. Ces derniers sont ratifiés par la F.I.D.E.
- f./ Elaboration du système des degrés de qualification internationale; donation des titres indiquant la qualification. Ces derniers sont ratifiés également par la F.I.D.E.
- g./ Fondation d'une collection générale /archive/ des compositions échiquéennes et assurance de son entretien.
- h./ Direction de l'information internationale. /Presse et édition de livres/
- j./ Résolution des discussions essentielles se présentant en manière de la composition et de la solution.

La Commission respecte et défend la liberté d'auteur. Elle ne s'ingère point aux affaires intérieures des fédérations de problèmes des états affiliés à la F.I.D.E.

### 4. §. Fonction de la Commission.

Toute fédération de problèmes appartenant à un état affilié à la F.I.D.E., or quiconque est autorisé individuellement à faire des propositions à la Commission par le président. Ledit les présente à la Commission, laquelle les traite ensemble avec les propositions élaborées d'après son propre projet de travail.

La Commission se réunit au moins une fois par an. Sa session annuelle ordinaire est tenue à la scène de l'assemblée générale de la F.I.D.E., pendant les trois jours qui précèdent cette dernière.

Dans cas d'urgence, le président prend des dispositions après une correspondance entretenue avec les membres de la Commission.

Toutes les propositions et décisions de la Commission, quant à des questions économiques ou d'autre intérêt essentiel, sont présentées par le président à la F.I.D.E. afin de ratification. Le président refère annuellement du travail de la Commission à la F.I.D.E., à l'occasion de l'assemblée générale.

5. §. Les statuts de fonction présents sont modifiables en rapport de tout sujet à la décision de la Commission. La F.I.D.E. les ratifie et les ajoute - comme appendice - à ses propres statuts de fonction.

## II.

### Règlement des concours internationaux de composition.

1. §. Aux concours internationaux de composition les règles suivantes sont à vigueur. Elles ne peuvent être modifiées ou complétées que par la disposition de la Commission Internationale pour les Compositions Echiquéennes de la F.I.D.E.

2. §. Les concours internationaux de composition doivent être avisés à la Commission. Ils peuvent être des concours formaux ou informaux.

Concours formaux.

3. §. A ces concours les problèmes ne seront publiés qu'après la décision des arbitres. L'annonce des concours doit contenir:

- a./ la dénomination de l'organisateur, le but et le devoir du concours;
- b./ le genre des compositions, leur nombre de coups, ensuite toute autre condition quant au thème, à la construction, etc.;
- c./ le délai de l'expédition /mise à la poste/ des compositions;
- d./ l'adresse où il les faut expédier;
- e./ la dénomination du directeur de concours et des arbitres, ensuite des membres du comité d'appel, en cas où l'organisateur du concours crée un tel comité;
- f./ le délai et la manière de la publication du rapport des arbitres;
- g./ le délai de l'envoi des réclamations éventuelles concernant le jugement et l'adresse où il les faut envoyer;
- h./ la signification des prix.

4. §. Tout compositeur appartenant à n'importe quel pays peut participer aux concours, avec des compositions en nombre illimité, composés individuellement ou en collaboration; sauf si les conditions du concours ne disposent différemment.

5. §. Les participants des concours expédient leurs compositions sur des diagrammes, munis de la solution complète. Leur nom et adresse figurent au dessus des diagrammes, ou bien - si les conditions du concours disposent ainsi - sur une feuille renfermée dans une enveloppe marquée par la devise. L'auteur dispose librement de sa composition jusqu'au délai du concours; il est autorisé de

la corriger ou de la retirer.

6. §. Le délai étant expiré, le directeur de concours fait préparer d'après les compositions parvenues des diagrammes numérotés et unis; il expédie ces derniers aux arbitres. Il communique dans une liste séparée - en même langue et par la même notation - les solutions des compositions et les remarques éventuelles des compositeurs.

7. §. Les arbitres examinent les compositions au point de vue de correctitude et d'originalité. Chez ces examinations d'autres personnes peuvent être aussi à l'aide des juges. S'ils constatent que quelques compositions se ressemblent, le directeur de concours peut être interrogé, si ces dernières dérivent du même auteur ou non. Les arbitres se communiquent leurs observations éventuelles quant aux compositions /concernant double solution, prédécesseur, etc./ par le directeur du concours.

8. §. Les arbitres peuvent proposer de partager les prix, d'élever ou de diminuer leur nombre, conformément au niveau des compositions parvenues au concours. Le nombre des autres classements /mentions, recommandations/ est précisé par les arbitres, conformément au matériel du concours. On peut recommander des problèmes aussi sans ordre de rang.

9. §. Le rapport des arbitres doit contenir les motifs du jugement, ensuite les fautes des compositions exclues du concours. Le directeur du concours complète le rapport des arbitres par les données concernant les auteurs; et l'organisateur se charge de la publication du rapport dans la presse. Tout concurrent doit obtenir un exemplaire du rapport.

10. §. Les problèmes non primés sont de nouveau à la disposition de leur auteur. Toute personne est autorisée sous un délai fixé d'élever sa voix, concernant la correctitude ou l'originalité des problèmes primés. Les réclamations sont revisées par les arbitres, resp. par le comité d'appel. Le classement définitif doit être établi en même temps, et il faut publier ce dernier de façon semblable au rapport original dans la presse.

11. §. Les prix doivent être distribués dans les 30 jours qui suivent l'expiration du délai de réclamation, resp. la publication du classement définitif.

#### Concours informaux.

12. §. Le matériel de ces concours se compose des problèmes publiés dans un périodique quelconque sous un délai précisé d'avance. Les corrections éventuelles sont à publier avant expiration du délai. Or les règles concernant les concours formaux sont à appliquer raisonnablement.

### III.

#### Règlement du championnat mondial individuel de la composition.

1. §. Au championnat mondial individuel de la composition les règles suivantes sont en vigueur. Elles ne peuvent être modifiées ou complétées que par la disposition de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquiennes de la F.I.D.E.

2. §. Tout compositeur appartenant à n'importe quel état affilié à la F.I.D.E. peut participer aux concours du championnat mondial de la composition. La compétition aux concours zonaux est libre; les dix compositeurs classés le plus haut aux concours zonaux ont le droit d'entrer au championnat mondial.

3. §. Les concours sont organisés dans les six sections suivantes:

a. / Études.

b. / Mats directs en deux coups.

c. / Mats directs en trois coups.

d. / Mats directs en quatre coups et plusieurs.

e. / Mats aidés.

f. / Problèmes d'autres genres. / Féériques. /

4. §. Au cours de l'année qui précède la mise en train des concours, la C.I.C.E. divise les états affiliés à la F.I.D.E. de deux en six zones par section. Il faut s'efforcer de créer des zones de force égale dans chaque section. Les concours zonaux sont organisés chaque troisième année, premièrement en 1958.

5. §. Les concours zonaux se composent dans chaque section d'une semifinale et d'une finale. Les compétiteurs ont le droit de participer dans chaque section avec 10 œuvres au maximum /y compris les compositions en collaboration/, ayant été publiées au cours des trois ans qui précèdent l'organisation des concours zonaux. Le matériel des premiers concours zonaux se compose donc des œuvres parus de 1955 jusqu'à 1957.

6. §. Les compositions doivent être envoyées à l'adresse du directeur compétent du concours, jusqu'au délai fixé par la C.I.C.E.; sur des diagrammes, en six exemplaires, munis du nom et de l'adresse du compositeur et de la solution complète, avec indication de la source originale.

7. §. Les arbitres choisissent dans la semi-finale de toutes les sections 50 sur les compositions parvenues /sans ordre de rang/; ceux-ci forment le matériel de la finale des différentes sections. Dans la finale les arbitres classent les 50 compositions en-



trées.

- 8.§. La C.I.C.E. désigne un directeur de concours dans toutes les zones de chaque section. Ceux-ci doivent être désignés toujours d'une zone étrangère; au cours de l'année qui précède l'organisation des concours, donc premièrement en 1957. Ses devoirs sont les suivants: Les compositions sont expédiées à son adresse. Il contrôle si l'expéditeur appartient à cette zone-là; en cas négatif il fait parvenir les compositions au directeur de concours compétent. Il envoie un exemplaire des oeuvres parvenues à l'adresse de chaque arbitre et après avoir obtenu leur proposition quant à la sélection, il constate la liste des compositions entrant en finale. /Voir §. No. 10./ En cas où les arbitres ne sont pas d'accord concernant l'ordre de rang dans la finale, il cumule les classements. /Voir §. No. 12./ Il constate l'ordre de rang individuel des compétiteurs, communique le résultat au président de la C.I.C.E., en ajoutant un exemplaire des 50 problèmes classés.
- 9.§. La C.I.C.E. désigne dans toutes les zones de chaque section trois arbitres et deux arbitres en réserve. Ceux-ci doivent être désignés toujours d'une zone étrangère; au cours de l'année qui précède l'organisation des concours, donc premièrement en 1957. Uniquement des experts ayant obtenu le titre d'arbitre international peuvent être désignés. Aux concours zonaux on peut choisir le même arbitre en plusieurs sections.
- 10.§. La semi-finale des concours est organisée comme suit: Tout arbitre sélectionne 50 sur les compositions parvenues /sans ordre de rang/ Ces compositions sont cumulées par le directeur de concours. Ce sont premièrement les compositions proposées par tous les cinq arbitres qui entrent en finale, deuxièmement

celles proposées par quatre, troisièmement celles proposées par trois arbitres, etc. Si quelques compositions obtiennent le même nombre de votes, mais en cas d'admission de tous, le nombre des oeuvres entrant en finale surpasserait les 50, ce sont tout d'abord les oeuvres des compétiteurs qui n'ont qu'une composition, qui doivent y être admis. C'est au directeur de concours en effet à établir la liste des compositions entrant en finale, toujours en envisageant le principe que le nombre des compétiteurs dans la finale soit aussi élevé que possible. Si le sort de quelques compositions reste toujours incertain, le directeur de concours admet dans la finale les compositions dérivant de pays d'où moins de compositeur y sont entrés.

- 11.§. Les compositions estimées fautives par les arbitres dans la semi-finale échouent automatiquement. Si une faute se déclare après le déroulement de la semi-finale, la composition doit être également disqualifiée et remplacée par le directeur de concours de la composition suivante d'après le résultat de la semi-finale. Il est permis de participer aux concours zonaux avec la correction de compositions publiées pendant les trois dernières années, mais estimées fautives ultérieurement. Ces dernières doivent être révisées par les arbitres spécialement au point de vue de correctitude.
- 12.§. Afin d'établir l'ordre de rang des 50 compositions étant entrées en finale, les trois arbitres traitent personnellement si possible, en vue d'arriver à un accord commun. Si la rencontre n'est pas réalisable, ou bien elle se termine sans résultat, il faut avoir recours à la contribution des arbitres en réserve. Dans ce cas l'ordre de rang sera établi comme suit: Tous les cinq arbitres font leur classement séparément et

le communiquent au directeur de concours. Les 50 compositions obtiennent de la part des cinq arbitres des nombres de points diminuant de 50 à 1. Le plus élevé et le moindre sur les cinq nombres de points sont laissés de côté et la somme des trois points médiaux donne le nombre de points valable de la composition en question. La composition ayant obtenu le nombre de points le plus élevé sera classée première, la suivante seconde et celle ayant obtenu le moins de points, cinquantième. Le classement éventuel "ex aequo" ne doit pas être décidé.

13.§. L'ordre de rang des compétiteurs sera constaté comme suit: Si les arbitres ont été d'accord quant au classement des compositions, le directeur de concours leur fera participer des nombres de points - conformément à leur classement - diminuant de 50 à 1. Si le classement des compositions avait été établi par l'addition des nombres de points attribués par les 5 juges /voir §. No. 12./, il faut envisager le nombre de points valable des compositions. L'ordre de rang des compétiteurs sera constaté dans tous les deux cas par le directeur de concours, en cumulant les nombres de points des oeuvres du même auteur. Le vainqueur du concours zonal est le compétiteur ayant obtenu le nombre de points le plus élevé, le suivant est le second, etc.

14.§. Les vainqueurs des concours zonaux dans les différentes sections obtiennent une médaille en or, les classés seconds, une médaille en argent, les classés troisièmes une médaille en bronze et les classés quatrièmes à dixièmes, le diplôme reconnaissant de la F.I.D.E. La F.I.D.E. se charge en outre de la récompense des directeurs de concours et des arbitres.

15.§. La C.I.C.E. se charge par la "Revue F.I.D.E." de la communication du résultat des concours zonaux. Elle

publie les compositions ayant obtenu les meilleurs classements et l'ordre de rang des compétiteurs et leur nombre de points atteint.

16.§. Les dix compétiteurs ayant obtenu les classements les plus élevés dans les concours zonaux, ont le droit de participer dans les six sections du championnat mondial. Ceci signifie que 20 à 60 compétiteurs entrent en championnat mondial dans chaque section conformément au nombre des zones. Le championnat mondial est organisé chaque troisième année, toujours au cours de l'année qui suit les concours zonaux, donc premièrement en 1959.

17.§. Les compositeurs autorisés à la participation ont le droit d'envoyer au championnat mondial cinq oeuvres au maximum par section. Ces derniers peuvent être choisis librement des compositions ayant participé au concours zonal, indépendamment du fait qu'elles y ont été classées ou non. Les compositions doivent être adressées au directeur de concours compétent jusqu'au délai fixé par la C.I.C.E., de la façon réglée dans le §. No. 6.

18.§. Dans les différentes sections du championnat mondial les 25 % des 100 à 300 oeuvres parvenues entrent en finale. Or la sélection, le classement des compositions, la constatation de l'ordre de rang des compositeurs se passe pareillement aux concours zonaux. Les arbitres et les arbitres en réserve doivent être choisis dans chaque section de cinq pays différents.

19.§. Le champion du monde obtient dans chaque section une grande médaille en or, le second classé une grande médaille en argent, le classé troisième une grande médaille en bronze; or tous les participants de la finale du championnat mondial obtiennent le diplôme reconnaissant de la F.I.D.E. La F.I.D.E. peut attribuer d'autres primes spéciales aux participants de

la finale du championnat mondial; se charge en outre de la récompense des directeurs de concours et des arbitres.

20. §. La C.I.C.E. peut constater - à titre informatif - l'ordre de rang des pays; ensuite le classement individuel cumulé des différentes sections.
21. §. La C.I.C.E. se charge par la "Revue F.I.D.E." de la communication des résultats du championnat mondial. Elle publie les compositions ayant obtenu les meilleurs classements, l'ordre de rang des compétiteurs, et leur nombre de points atteint.
22. §. La C.I.C.E. s'efforce à publier - par l'aide de la "Revue F.I.D.E." - tous les problèmes classés dans la finale des six sections du championnat mondial. Ceci rend possible que les œuvres prééminentes de la littérature mondiale des compositions échiquéennes paraissent chaque troisième année sous forme de collection et soient ainsi éternisées pour la postérité.



N. Petrovic présente un de ses œuvres récents.

Les décisions furent prises et les règlements élaborés au cours de discussions fécondes. Nous faisons connaître ci-dessous les aperçus significatifs faits au cours de la discussion.

Ceux-ci contiennent le point de vue des différents pays et l'opinion personnelle de plusieurs experts quant aux questions traitées. On peut constater de ces aperçus que les décisions prises et les propositions à présenter à la F.I.D.E. sont réellement en harmonie avec l'opinion de la majorité des compositeurs de problèmes du monde entier.

M. V. Pachman proposa que la question de la relation avec le I.P.B. soit discutée premièrement. Le président J.R. Neukomm récita que le I.P.B. fut créé il y a plus de 30 ans par C.S. Kipping. Il choisit de tous les pays un représentant et arriva à des résultats par la méthode de poser des questions par circulaires et par la presse. /P.ex. dans la question de la légalité du roque, le roi blanc est-il nécessaire ou non, etc./ Mais les devoirs croissaient considérablement en vue du développement de la vie internationale de la composition. C'est pourquoi il devint nécessaire qu'il existe une organisation susceptible d'arranger les affaires de la composition dans les cadres de l'organe officiel international de la vie échiquéenne, la F.I.D.E. M. C.S. Kipping n'a aucune objection en ce qui concerne cette question, mais il n'est pas à même d'abandonner l'indépendance du "I.P.B.". M. N. Petrovic proposa ensuite que le président Neukomm rende visite chez M. Kipping en Angleterre et négocie avec lui personnellement.

M. A. Kasantseff affirma de même que le "I.P.B." a fait un travail précieux, mais uniquement les problémistes y étaient représentés. La nouvelle organisation unie de même les compositeurs d'études, ce qu'il faut préciser dans les statuts. Or il faut que les statuts expriment que la cessation des organisations nationales et internationales n'est point désirable; au contraire, la commission n'a pas l'intention de s'ingérer aux affaires intérieures des organisations existantes. Il proposa

que la commission organise une conférence spéciale au cours de l'année prochaine en Angleterre.

Le président Neukomm communiqua qu'il avait obtenu de nombreuses observations de différents pays concernant les propositions qui seront discutées bientôt, et qu'il fera connaître ces dernières occasionnellement. Il constata que la création de la commission a été accueillie avec grand intérêt partout au monde. M. A.Kasantseff fit savoir qu'il avait rencontré l'année passée les compositeurs finlandais, dont le point de vue concernant la commission avait été positif. Ils ne pouvaient pas répondre officiellement aux circulaires à cause du décès de leur président.

M. A.Kasantseff jugea nécessaire le changement de la dénomination de la commission. Le titre "Comité International de Problèmes" n'exprime pas qu'il s'agit aussi des études. L'expression "compositions" se rapporte aux problèmes et aux études également. Il accentua que la base financière pour arranger les affaires de la composition ne peut être assurée que dans les cadres de la F.I.D.E. Les statuts doivent donc exprimer que les questions de rapport économique sont absolument à soumettre à la F.I.D.E. D'après l'avis de M. N.Petrovic on va trouver plus tard le moyen de créer un fond financier de la cotisation des fédérations d'échecs et de problèmes affiliées.

Le président Neukomm proposa que la commission choisisse toujours du domicile du président actuel un secrétaire administratif et un notaire, afin de remplir le devoir des fonctions administratives. Il demanda actuellement le dr. L.Lindner et le dr. G.Páros d'accepter ces fonctions. Le mandat du secrétaire peut être supprimé en même temps, étant donné que le président est capable de remplir sa fonction par l'aide des vice-présidents et de ses collaborateurs administratifs. Le président annonce que le représentant de la Suisse - ancien secrétaire désigné - reste membre de la commission bien entendu.

A l'avis du vice-président Kasantseff il est désirable que la REVUE F.I.D.E. publie les communications officielles de la commission et que la section de problèmes de la REVUE publie régulièrement les meilleures compositions primées avec explications. Or il faudrait profiter du périodique "Problem" premièrement à la propagande. Conformément à l'opinion du vice président, la commission décida de proposer au président de la F.I.D.E., M. F.Rogard et au rédacteur en chef de la REVUE F.I.D.E., le grand maître L.Pachman de charger M.V.Pachman, membre de la commission de la rédaction de la section de problèmes de la REVUE.

M. V.Pachman déclara que l'esprit de la F.I.D.E. doit être mis en relief de même dans la section de problèmes, indépendamment de la personne du rédacteur de cette section. Il faut qu'elle représente toutes les directions et qu'elle assure la publication de toutes les décisions officielles de la commission.

M. A.Gouliassoff prit la parole dans la question de l'édition de livres. Il faut absolument faciliter l'édition des livres de composition à des langues notoires. Il faut chercher le moyen de propager en étranger les livres parus dans les différents pays. La revue "Problem" pourrait publier la liste des livres édités récemment, remontant éventuellement à quelques années.

D'après les statuts de fonction il faut échanger annuellement au moins trois sur les membres de la commission. Étant donné que la commission ne fait du travail méritoire que depuis peu de temps, le président Neukomm compte sur la participation de plusieurs parmi ceux qui ne s'étaient enchaînés jusqu'ici, il exposa son opinion que la commission ne propose au congrès de la F.I.D.E. cette année-ci que l'échange d'un seul membre. A savoir que M. A.Ellerman /Argentine/ n'est pas capable de prendre part au travail pratique, le président proposa de remplacer l'Argentine par la Suède dans la commission.



Les compositeurs de la Suède avaient répondu officiellement d'une façon détaillée aux différentes questions, ce qui motive leur rattachement au travail de la commission, aussi bien que leur culture développée de composition.

Quant à l'opinion du vice-président Kasantseff, l'année prochaine on tiendra compte premièrement de la Finlande, de l'Italie et de la Pologne. Dans cette question la commission ne prit pas de décision pour le moment.

Le président Neukomm fit savoir le contenu des réponses parvenues concernant le projet du règlement des concours internationaux de composition. Les représentants des États Unis, de la Hollande, la France, la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, l'Italie, la Suède, le Danemark et du Brésil sont d'accord en général. Par opposition au projet original M. E.M.Hassberg /États Unis/ et quelques autres n'approuvent pas que les solutions des problèmes ne soient expédiées aux juges qu'ultérieurement. M. A.Tanielian /Bulgarie/ propose qu'il faut régler que les numéros justificatifs, contenant le problème de l'auteur, de la solution et du rapport des juges soient adressés au compositeur. Dans le cas où le problème n'est pas accepté, le rédacteur en doit avertir le compositeur sous un délai de trois mois. Il propose que l'auteur des problèmes publiés obtienne des honoraires précisés. Les opinions se partagèrent de même concernant le comité d'appel. M. M.Wrobel /Pologne/ propose p.ex. que les juges et le directeur du tournoi décident en coopération quant aux réclamations. A l'avis du vice-président A.Kasantseff, il est juste de régler cette question de façon qu'il faille créer un comité d'appel, si les organisateurs du tournoi en veulent.

D'après l'opinion des membres de la commission, le §.No. 5. du projet original peut être laissé de côté, étant donné que les questions y posées /légalité du roque et la prise en passant/ doivent être réglées dans le code de la composition.

Il ne se forma pas un point de vue unanime dans la question s'il est possible ou non de renvoyer aux auteurs les pro-

blèmes démolis afin de correction. D'après l'avis du vice-président A.Kasantseff, si l'on ne s'occupe pas de cette question dans le règlement, ceci laisse aux organisateurs du tournoi à décider librement dans ce sujet. M. V.Pachman jugea utile à poser une question quant à ce droit des juges, aux membres absents de la commission.

Étant donné que plusieurs propositions étaient parvenues à la commission concernant le jugement des concours, la commission décida de demander le point de vue des membres absents du comité dans cette question, aussi bien que dans la précédente.

Le président Neukomm exposa les propositions parvenues de différents pays quant au titre d'arbitre international. Les propositions furent discutées détaillément par la commission et accepta les personnes proposés, sauf quelques exceptions. A l'avis du vice-président A.Kasantseff, leur titre soit d'une façon uniforme "Arbitre international de compositions" indépendamment à quels genres se rapportent les qualifications. Or il serait désirable que la commission propose quelques experts connus, même manquant la présentation de leur pays. D'après l'opinion du président Neukomm il faut inviter de nouveau les pays en question à faire leurs propositions. Le vice-président Kasantseff accentua que c'est très urgent, afin qu'il soit possible à compléter la liste avant le congrès annuel de la FIDE.

Le vice-président Kasantseff déclara que l'organisation du championnat mondial de la composition soit le devoir primordial de la commission. Les compositeurs soviétiques attachent une grande importance à cette question. L'autorité de la FIDE. se base sur le fait qu'elle avait été capable de régler et d'organiser continuellement le championnat du monde des échecs pratiques. Au moment où la C.I.C.E. organise le championnat du monde de la composition, il devient évident pour tout le monde que le comité a pour but d'unir les compositeurs de tous les pays. Le championnat du monde est individuel; il est donc possible que même les pays n'ayant que peu de compositeurs impor-

tants s'enchaînent. Or il faut attacher une plus grande importance aux concours sonaux, il est désirable que les vainqueurs de ces derniers soient de même primés. Le président Neukomm fit savoir les opinions parvenues de différents pays, concernant le projet du règlement de l'organisation du championnat mondial de la composition. Il en résulte qu'on est d'accord en ce qui concerne l'organisation des concours, la mise en relief des meilleurs problèmes et études chaque troisième année. Mais en vue du caractère artistique de la composition, quelques experts jugent le titre du champion du monde inutile. P.ex. M. G.W.Jensch publia un article dans ce sens dans le périodique "Süddeutsche Schachzeitung". M. M.Wrobel /Pologne/ propose que les vainqueurs et les compositeurs primés du championnat mondial obtiennent le titre de grand maître et de maître international, comme il l'avait exposé il y a quelques ans dans un article paru dans la section de problèmes du journal "Parallele 50". /La commission souhaite à régler la question de la qualification internationale l'année prochaine./ A l'avis de M. L.Löwenton /Roumanie/ il suffirait à organiser le championnat du monde chaque dixième année et il propose un championnat du monde général de la composition. La Fédération de Problèmes de la Suède accentue qu'il serait désirable à organiser les championnats mondiaux chaque cinquième année, mais pour le parallèle au championnat mondial des échecs pratiques ils sont à même quant à l'organisation tous les trois ans.

Par opposition au projet original, la commission accepta finalement quelques modifications. Quant aux sections du championnat mondial, M. V.Pachman en proposa quatre /deux coups, trois coups, quatre coups et plusieurs direct, études/; or il proposa à organiser plusieurs concours dans le domaine des échecs féériques, mais le titre de champion du monde ne soit pas décerné dans ces sections. Le vice-président N.Petrovic proposa par contre huit sections dans les championnats mondial /deux coups, trois coups stratégiques, trois coups dans le style bohémien, quatre coups et plusieurs, études, mats aidés,

mats inverses, rétroanalyses/. A son avis il faut créer des sections séparées dans tout les genre, populaires à un grand nombre de compositeurs. Le président Neukomm accentue que plusieurs experts - p.ex. V.L.Eaton /Etats Unis/, M.Wrobel /Pologne - jugent indispensable que les sections trois coups et quatre coups et plusieurs soient séparées. La commission ayant discuté tout cela accepta finalement six sections à l'unanimité.

A l'avis du vice-président N.Petrovic le système de la ponctuation n'est pas satisfaisant. Il faut compter sur une résistance dans cette question. Il est notoire que les ordres de rang mondiaux émis par J.Buchwald /Etats Unis/ avaient dégagé de fait grande controverses. D'après le vice-président Kasantseff il est fort désirable que les arbitres du championnat mondial se rencontrent personnellement, afin de mettre d'accord leur point de vue. A l'avis de M. V.Pachman il faudrait garder le système des cinq juges élaboré dans le projet original. Si les juges sont obligés de se rencontrer personnellement, ceci influencerait leur élection; c.a.d. il est fort possible que les personnes les plus aptes ne seront pas élus juges, mais ceux-là qui sont à même de se rencontrer. La commission décida finalement à unifier les deux propositions.

Le vice-président Kasantseff exposa une proposition modificative quant à la régularisation de comment entrer au championnat mondial des tournois sonaux. Cette dernière fut acceptée à l'unanimité. Or la commission se mit d'accord en ce que le nombre des zones doit être précisé indépendamment dans chaque section.

La commission accepta pour principe que les premiers concours de la F.I.D.E. soient organisés dans la même structure que les championnats mondiaux. Les arbitres furent élus de la liste des arbitres internationaux acceptée précédemment. / A cause de la légalisation des concours, la commission s'adressa par correspondance à M. F.Rogard, président de la F.I.D.E., immédiatement après la clôture de la conférence/. Les arbitres en proposition seraient demandés par le président Neukomm,

après avoir obtenu l'autorisation de la part du président de la F.I.D.E. Pour le cas où n'importe lequel des arbitres désignés serait empêché d'accepter, la commission doit avoir soin d'arbitres en réserve. Étant donné qu'une décision définitive ne fut pas prise au cours de la conférence quant à la question du jugement des concours, la commission ne désigna de raisons pratiques qu'un seul arbitre dans chaque section de ce concours.

Le projet de travail de la commission fut accepté à l'unanimité d'après les visées précisées dans les statuts de fonction.

—00—

Et voici les questions, auxquelles le président attend la réponse de la part des membres de la commission. Les réponses étant parvenues, le président présente éventuellement des propositions complémentaires, resp. modificatives au congrès annuel de la F.I.D.E.

#### Questions

posées aux membres de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes de la F.I.D.E.

La Commission n'avait pas pris de décision définitive dans les questions suivantes. Le président s'adresse aux membres de la Commission, de bien vouloir lui communiquer leur point de vue concernant les questions ci-dessous aussitôt que possible:

1./ D'après le § No.9. du projet original du règlement des concours internationaux de composition, le juge aurait le droit de renvoyer afin de correction les problèmes incorrects à l'auteur par le directeur du concours.

Plusieurs pays ne s'entendaient pas quant à cette proposition. Conformément à l'avis du représentant de l'Union Soviétique, cette question ne fut pas réglée dans les statuts. Ceci signifie que les organisateurs des concours ont le droit de préciser cette condition à leur gré.

Il est contestable, si les statuts assurent expressément ou non le droit aux juges de renvoyer les problèmes incorrects afin de correction par le directeur du concours à l'auteur.

2./ D'après le projet original, si les arbitres des concours internationaux de composition ne peuvent pas s'entendre concernant les classements, ils présentent leur ordre de rang séparément au directeur du concours. Ce dernier les cumule d'après le système de la ponctuation numérique.

Les membres de la Commission sont d'accord en ce que le système de la ponctuation numérique avait amené plusieurs fois à des résultats non satisfaisants dans la pratique. Maintes propositions parvinrent à la Commission afin de perfectionner ce système. M. G. Martin /Brésil/ communique p.ex. qu'aux concours internationaux du Cercle d'Échecs de Sao Paulo qui se déroulent actuellement, le classement sera établi d'après le système suivant: Trois arbitres établissent leurs classements séparément. Ont ajouté à la somme des deux points les plus élevés, la moyenne de tous les trois points.

Le représentant de l'Union Soviétique communique qu'à leurs concours les arbitres s'efforcent à établir un jugement unanime. Pour le cas où ce dernier ne se formerait même pas après de consultations répétées, l'un des arbitres est investi d'origine du droit d'arbitre chef, afin de prendre décision quant aux classements en discussion. Il propose à introduire ce système.

Il est contestable, si l'on confie aux organisateurs des concours de préciser librement le système de l'arbitrage; ou bien est-il nécessaire à régler cette question et en cas affirmatif de quelle manière.

Prière d'envoyer les réponses à l'adresse suivante:  
Prof. J.R. Neukomm, Budapest, VI. Kmetty-utca 17.

La session de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes se termina le 17. mai, dans les heures de l'après midi. Une petite interruption signifia au cours du dernier jour, la visite à la scène de la séance de M. J.Szekeres, collaborateur du journal hongrois des sports, intitulé "Népsport". Il posa quelques questions aux membres de la commission concernant le travail et les résultats de la session. /Son reportage parut le lendemain dans le journal mentionné./

Le président Neukomm exposa dans son épilogue que la commission vient d'achever un travail fructueux, malgré qu'à cette première occasion il n'avait pas été possible aux membres de se réunir en nombre complet. Cette conférence signifie une borne milliaire dans l'histoire de la composition échiquéenne universelle. Il exprime ses remerciements aux membres de la commission et à ses collaborateurs et à tous ceux, qui avaient assuré le succès de la conférence par leurs avis et propositions.

- o o o -

Pendant la session de la commission la Fédération des Échecs Hongroise eut le soin de ce que les participants étrangers fassent connaissance de la capitale de la Hongrie. Ils regardèrent au Grand Opéra la représentation du ballet hongrois "Bihari nótája". /La chanson de Bihari/ Les hôtes et les compositeurs hongrois organisèrent une soirée de connaissance bien réussie dans le "Cercle des Maîtres". Au cours de cette séance ils présentèrent tous, l'une de leurs oeuvres récentes sur l'échiquier mural, avec explications.

La presse et la T.S.F. hongroise s'intéressaient vivement à la première session de la Commission Internationale pour les Compositions Échiquéennes. Hors du reportage mentionné du "Népsport", le journal "Népszava" communiqua de même une

nouvelle quant à la conférence; or dans l'émission de sports de la T.S.F. de Budapest, le dr.L.Lindner fit connaître la fondation et les visées de la commission. L'agence de presse hongroise, le "M.T.I." donna plusieurs émissions pour l'étranger. Le périodique "Magyar Sakkélet" décrit dans son numéro de juin dans un article détaillé sur trois colonnes le déroulement de la session et publia la photo des participants de la rencontre dans le "Cercle des Maîtres" sur sa couverture.

La session de la commission fut achevée par un banquet bien réussi, dans le restaurant célèbre "Mátyás pince" /Cave de Mathias/ en présence du secrétaire générale de la Fédération des Échecs Hongroise, M. S.Fülöp.



Rencontre des membres du C.I.C.E. et des problémistes hongrois  
Assis: dr.L.Lindner, N.Petrovic, A.Kasantseff, J.R.Neukomm, V. Pachman, et A.Gouliassoff. Debout: V.Polievktor, T.Kardos, A. Jakab, R.Darvas. F.Fleck, Ö.Nagy, dr.G.Páros, A.Füldes, Z. Zilahi, G.Grätzer, J.Kele et dr.J.Bebesi.





Un discours de M. A.  
Kasantseff dans le  
"Cercle des Maitres"

Les  
auditeurs.



Fk.: Fülöp Sándor

Készült a Magyar Nemzeti Múzeum - Történeti Múzeum  
Rotaprint Üzemében 2 iv terjedelemben 300 pl.-ban.  
Fv.: Dajbukát Gergely